

De : Energies nivernaise Réunies (energiesnivernaisesreunies@proton.me)

A : Christian Dupraz

Le 14 avril 2024

Objet : Droit de réponse à votre interview du 12 avril

Monsieur Dupraz,

Nous avons lu attentivement votre "interview" du 12 avril sur le site de ladepêche.fr.

En tant que co-inventeur du terme "agrivoltaïsme" et par conséquent de son application, et co-rédacteur du rapport de l'ADEME de 2021 qui légitime la pratique, vous émettez des doutes sur le décret récemment publié au journal officiel.

Vous soulignez la problématique du taux de recouvrement maintenu à 40%, et les risques liés aux rendements agricoles. Or, vous êtes certainement un interlocuteur privilégié auprès du législateur et du gouvernement, au même titre que Mr Nogier, dirigeant du lobby France Agrivoltaïsme, président de Sun'Agri, autre co-inventeur du terme "agrivoltaïsme".

De ce fait, vous aviez la possibilité d'alerter et de dénoncer le risque encouru sur la production agricole. Nous ne comprenons pas votre soudaine prise de conscience, et vos doutes, puisque vous avez vous-même généré ce danger.

Vos autres craintes, telles que les cessations de productions agricoles si les industriels "font n'importe quoi", des démantèlements de parcs, ne font l'objet d'aucune restrictions strictes dans le décret, ni le projet d'arrêté et ne permettent pas d'éviter ces dérives. Le décret autorise même un arrêt de la production agricole pendant 18 mois en cas de changement d'exploitant, accorde de multiples dérogations dans l'unique but de poursuivre la production électrique, et d'éviter tous démantèlements.

Là encore vous auriez pu, au regard de vos engagements, utiliser tous les leviers pour agir. Force est de constater que vous avez finalement laissé s'installer le "Far West" dans nos territoires ruraux que nous chérissons. Les citoyennes et citoyens que nous sommes ne sont pas dupes.

Enfin, dans votre interview, vous indiquez qu'il faut absolument respecter les sols [---] pour conserver leurs qualités agronomiques". Puisque vous évoquez la Nièvre dans votre interview, nous vous invitons à visiter un parc en construction de 189 ha dans ce département, où les projets se multiplient en toute discrétion, avec l'aval de la chambre d'agriculture. A Champvert, vous pourrez constater les dommages causés à la biodiversité, aux paysages et aux sols agricoles (haies arrachées, chênes et arbres coupés, sols agricoles massacrés par les engins).

De plus, vos propos concernant la chambre d'agriculture de la Nièvre, à savoir, un maximum de 10 hectares de surface de projet par propriétaire/exploitant, sont totalement faux.

En effet, lors de la session ordinaire du 25 février 2021, la délibération relative au développement encadré de l'agrivoltaïsme précise : les membres " demandent que la surface du parc agrivoltaïque n'excède pas une surface de 70 ha et soit limitée à 50% de la SAU de l'exploitation agricole".

Non Mr Dupraz, ce n'est pas un exemple à suivre, et certainement pas à reproduire.

Comme vous le précisez, il y a des jaloux, les projets profitent uniquement à ceux qui détiennent de grands terrains proches des postes sources. Vous avez laissé les énergéticiens s'accaparer de la misère du monde agricole et créer davantage d'inégalités.

Nous joignons à ce courrier la délibération susmentionnée afin de dissiper toute confusion.

Recevez, Monsieur Dupraz, nos cordiales salutations.

EnR
(Energies nivernaise Réunies)